

Villes et Pays en 2023 :

quelles villes vont devenir plus restrictives ?



©Shutterstock, Media365

News

Opel Astra-e : la familiale passe à l'électrique

News

Des Salons de la mobilité pour remplacer nos Salons de l'auto ?

Quentin Pannaud, Media365, publié le 10 janvier

La réglementation sur les zones à faibles émissions va évoluer en 2023, avec un durcissement des conditions d'accès dans la plupart des villes concernées.

Zones à faibles émissions (ZFE): la chasse aux vieilles voitures par [BFMTV](#)

Ça ne vous aura sans doute pas échappé. Pour circuler dans certaines zones en France, les véhicules thermiques doivent afficher depuis quelques années une **vignette "Crit'Air"**. Celle-ci indique la catégorie d'émission de gaz à effet de serre du véhicule, allant de 0 à 6 en fonction de l'année de production et du type de carburant utilisé. Les véhicules électriques ou à hydrogène obtiennent la vignette "0", tandis que les véhicules diesel immatriculés entre 1997 et 2000 reçoivent la vignette "5". Vous pouvez vérifier dans quelle catégorie se situe votre véhicule en faisant une **simulation en ligne sur le site du gouvernement**.

Vignettes Crit'Air et ZFE pour exclure les véhicules les plus polluants

Depuis, celles-ci sont devenues indissociables des **Zones à Faibles Émissions, ou ZFE**. Vous savez, ces zones urbaines où certaines catégories de vignettes Crit'Air ne sont pas autorisées à rouler. En 2019, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) prévoyait la mise en place de **43 ZFE dans tout le pays d'ici 2025**, avec des changements prévus dès 2023. Concrètement, les 11 ZFE existantes sur le territoire interdisent la circulation aux vignettes Crit'Air 5.

Il s'agit d'une réglementation générale, car d'autres se montrent d'ores et déjà plus

restrictives :

- **Métropole de Lyon** : interdiction des vignettes Crit'Air 5. La tolérance qui était en vigueur pour les automobilistes en infraction ne sera plus appliquée, le système d'amendes (68€) commence au 1er janvier 2023.
- **Grand Paris** : interdiction des Crit'Air 4. Les Crit'Air 3 deviennent interdits au 1er juillet 2023.
- **Grenoble** : interdiction des vignettes Crit'Air 5
- **Marseille** : interdiction des vignettes Crit'Air 5. Les Crit'Air 4 deviennent interdites au 1er septembre 2023.
- **Montpellier** : interdiction des vignettes Crit'Air 5
- **Nice** : interdiction des vignettes Crit'Air 5
- **Reims** : interdiction des vignettes Crit'Air 4. Fin de la période de tolérance, comme à Lyon.
- **Rouen** : interdiction des vignettes Crit'Air 5
- **Saint-Étienne** : interdiction des vignettes Crit'Air 5
- **Strasbourg** : interdiction des vignettes Crit'Air 5
- **Toulouse** : interdiction des vignettes Crit'Air 4

Crit'Air : Villes et Pays

Depuis maintenant plusieurs années, des vignettes colorées s'ajoutent sur nos pare-brises. On les appelle les vignettes Crit'Air. Comment circuler dans les zones de restrictions dues à la pollution ? Comment les pays Européens appliquent ces restrictions ? Nous vous disons tout dans cet article !

Circuler dans les zones de restrictions dues à la pollution : Qu'est-ce que le certificat qualité de l'air ?

Le certificat qualité de l'air est une vignette (Crit'Air) à coller sur le pare-brise de votre véhicule. Son objectif est de favoriser l'utilisation des véhicules les moins polluants en les classant en fonction de leur classe environnementale et de leurs émissions de polluants dans l'air. 6 types de vignettes existent :

- Crit'air 0 (vignette verte) pour les véhicules 100% électrique ou hydrogène.
- De 1 à 5 pour les véhicules thermiques selon leur niveau de pollution.
- Certains véhicules, trop polluants ne sont pas éligibles aux vignettes.

Circuler dans les zones de restrictions dues à la pollution : Qui est concerné par les vignettes Crit'air ?

Ces vignettes concernent tous les véhicules. Cela passe aussi bien pour les deux roues que pour les poids lourds.

Quelles villes sont concernées par ces zones de restrictions et donc les vignettes Crit'air ?

La vignette Crit'Air est donc désormais obligatoire pour circuler dans les zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m). Elles sont mises en place par les agglomérations en question ou lorsque le préfet l'instaure en période de forte pollution. Il est donc interdit, pour les véhicules les plus polluants, de circuler dans la zone concernée. Aujourd'hui, ce dispositif concerne 11 agglomérations :

- Paris,
- Grenoble
- Lyon
- Rouen
- Reims
- Nice
- Toulouse
- Saint-Etienne
- Marseille
- Montpellier
- Strasbourg

D'ici **2025**, **30** autres agglomérations (**+150 000 habitants**) vont venir s'ajouter à cette liste.

Quel sont les risques en cas de non respect du dispositif Crit'Air ?

Si un véhicule circule dans la zone concernée et ne dispose pas de certificat ou ne dispose pas des droits de circuler, le conducteur s'expose à une amende pouvant aller de 68 à 135 euros.

Où trouver ses vignettes Crit'Air ?

Vous pourrez demander votre vignette directement en ligne sur le site : <https://www.certificat-air.gouv.fr/> ou par courrier. Si votre camping-car est immatriculé à l'étranger, vous ne dérogez pas à la règle en faisant votre demande de macaron pour circuler dans les zones concernées.

Attention, la vignette Crit'air est envoyée sur l'adresse qui est indiquée sur votre carte grise. Si celle-ci n'est plus à jour, il faudra en premier lieu effectuer un changement de domicile avant de demander votre macaron.

Quelle est la réglementation pour la qualité de l'air en Europe ?

Nos voisins disposent eux aussi de ce type de dispositif ! C'est notamment le cas de la Belgique, du Danemark, de l'Allemagne, de l'Italie, de la Hongrie, de l'Autriche, de l'Espagne, de la Norvège et de la Suède.

La réglementation pour la qualité de l'air en Belgique

A ce jour en **2023**, Bruxelles, Anvers et Gand sont des zones dites LEZ (Low Emission Zone, traduit par Zone de Basses Emission).

Vous pouvez circuler dans la LEZ en achetant un pass d'une journée. Il vous coûtera 35 euros par jour et un maximum de 24 pass d'une journée est disponible par an et par véhicule.

Toutefois, certaines dérogations sont également possibles selon les types de véhicules.

La réglementation pour la qualité de l'air au Danemark

L'interdiction de circulation concerne les camionnettes de plus de 3,5 tonnes, les bus et les camions.

Toutefois, depuis le 1er juillet 2020, il est nécessaire de s'enregistrer auprès de l'état du Danemark afin de circuler dans les zones à faibles émissions : Aalborg, Aarhus, Copenhague, Odense (même les véhicules étrangers). Dans ces zones, des caméras scannent chaque véhicule afin de comparer votre plaque d'immatriculation avec la base de données des véhicules enregistrés. Si la recherche indique que votre véhicule n'aurait pas dû traverser cette zone, l'amende peut s'élever jusqu'à 1700€.

Pour s'enregistrer, rendez-vous ici : <https://miljoezoner.dk/en/>

La réglementation pour la qualité de l'air en Allemagne

Même principe qu'en France, il faudra vous procurer une vignette appelée « Umweltplakette ». Les vignettes se distinguent par 3 couleurs : verte jaune et rouge. Les « Umweltzonen » autorisent seulement les vignettes vertes.

Les villes et leurs périphériques comme Cologne, Bonn, Karlsruhe, Munich, Leipzig et Berlin imposent ces vignettes. Elles ne sont en revanche pas obligatoire sur les autoroutes et les routes provinciales. Enfin, à Berlin, Darmstadt, Hambourg et Stuttgart, les véhicules roulant au diesel sont complètement interdits. Cette liste sera étoffée au fil des années, restez donc vigilants lors de vos voyages dans le pays !

Pour acheter votre vignette, vous pouvez vous rendre auprès des services d'immatriculation des villes et districts (mairie faisant partie d'une « Umweltzonen »). Vous pouvez également en acheter une auprès des 30 000 garages Allemands et des organismes de contrôles agréés (DEKRA, GTÜ, TÜV).

La réglementation pour la qualité de l'air en Italie

En Italie, ces zones se nomment « Zona a Traffico Limitato » (ZTL). Les villes concernées sont : Rome, Florence, Pise, Vérone, Bologne, Milan, Palerme.

A certaines heures de pointe, ces villes ferment aux véhicules motorisés. Si vous souhaitez pénétrer dans la zone pendant ces horaires, il faudra donc payer votre passage. A savoir, les panneaux à l'entrée de ces zones indiquent les heures concernées.

Enfin, certaines villes imposent un péage urbain. Pour cela, vous aurez besoin d'une vignette que vous achèterez pour une journée un mois dans les kiosques et tabacs.

La réglementation pour la qualité de l'air en Hongrie

Cette mesure s'applique dans les grandes villes comme Budapest, seulement lors des pics de pollution. Il est généralement annoncé 2 jours avant les restrictions. Restez vigilant aux informations locales !

Information utile : si l'utilisation de votre véhicule est interdite pendant le pic de pollution, les transports en commun sont gratuits pour vous (sur présentation de la carte grise du véhicule).

La réglementation pour la qualité de l'air en Autriche

Les camping-cars doivent disposer d'une vignette écologique en Autriche. Cette mesure concerne 6 provinces : Vienne, Basse-Autriche, Haute-Autriche, Styrie, Tyrol et Burgenland.

De plus, dans cette même démarche écologique, certaines autoroutes sont limitées à 100 km/h plutôt que 130. Seules les voitures électriques ne sont pas soumises à cette règle (elles doivent disposer d'un E sur leur plaque d'immatriculation).

Pour les camping-cars poids lourd, vous payerez un péage par le biais d'un système électronique « Go-box ». Ce boîtier est à acheter avant d'entrer en Autriche et remplacera la vignette.

Pour vous procurer les vignettes et les Go-Box [cliquez ici](#).

La réglementation pour la qualité de l'air en Espagne

Cette mesure concerne Barcelone et Madrid. Il vous faudra ainsi, comme en France, une vignette pour circuler dans ces « area de prioridad residencial ».

- Pour Madrid, seuls les détenteurs d'un permis peuvent circuler au-delà du panneau « Madrid Central ».
- Pour Barcelone, l'ensemble des véhicules doivent détenir une vignette leur permettant de pénétrer dans les « zona Baixes Emissionnes ». Vous pouvez vous inscrire en ligne pour obtenir votre vignette en [cliquant ici](#). De plus, les cartes sont également disponibles dans les banques Espagnoles « CaixaBank ».

La réglementation pour la qualité de l'air en Norvège

En Norvège, les villes concernées par cette norme sont Oslo et Bergen. C'est en fonction de la qualité de l'air que les mesures s'appliquent. Les médias les annoncent la veille, restez donc informés !

La réglementation pour la qualité de l'air en Suède

Stockholm et Göteborg sont concernées par cette mesure où la circulation est limitée en semaine. Pour vous y rendre, il faudra payer une taxe d'embouteillage. Son montant est indiqué en entrant dans la zone puisqu'il dépend de l'heure à laquelle vous y pénétrez.

Aspect pratique : vous n'avez pas besoin de vous enregistrer au préalable, les caméras détecteront votre plaque d'immatriculation et une facture vous sera envoyée chez vous.

A savoir, les motos ne paient pas cette taxe d'embouteillage. Aussi, en juillet et pendant les jours fériés, vous n'aurez pas à payer cette taxe.

Pour conclure, vous voilà maintenant prêts à arpenter les routes des grandes villes Européennes ! Si, suite à votre passage dans l'une de ces villes la réglementation est différente ou vous souhaitez apporter quelques modifications, n'hésitez pas à nous écrire à : communication@hunyvers.com.

Bonne vadrouille !